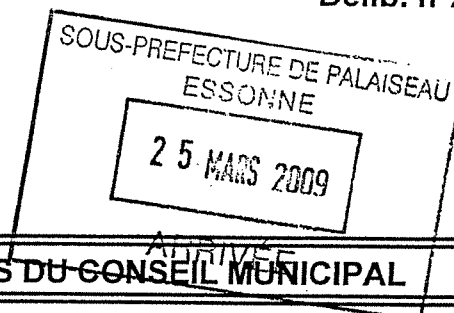


Ville de SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON  
91180 SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON  
Département de l'Essonne  
Arrondissement de Palaiseau

MG/DC/SM  
Délib. n°26

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**

12 mars 2009

**Date de publication :**

12 mars 2009

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 25

Représentés : 2

Votants : 27

L'AN DEUX MIL NEUF, LE 18 MARS,  
à 20 heures 30, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11,  
1<sup>er</sup> Alinéa, du Code Général des Collectivités  
Territoriales, en séance publique, sous la présidence  
de Madame Monique GOGUELAT, Maire.

**Quorum respecté**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme GOGUELAT Monique, Maire, M. FAURIE Gabriel, Mme GOURSEROL-RABE Fabienne, M. GUE Daniel, Mme CRUZILLAC Sylvie, M. DUCROU Patrice, Mme DEGAVRE Anne, M. BROUX Cyrille-Robert, Mme MARQUES-BELLET Annie, Maires Adjointes,

M. VOSGIENS Jean-Jacques, M. PAUCHET Robert, Mme LEMAIRE Michèle, Mme GAYET-WIENER Eliane, Mme GUE Martine, M. PRUD'HOMME Thierry, M. DORLHENE Pascal, Mme DUCROU Véronique, M. EWANE Jean-Jacques, Mme MARIN Véronique, Mme HENEAU-REYT Katie, M. SANTIN Norbert, M. LECLERC Christian, M. CHAPELLE François, Mme VELHO Laudenia, Melle HUBERT Laure, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :**

M. ZAGOREC Jacques (représenté par M. VOSGIENS), M. KERVAZO Christian (représenté par Melle HUBERT).

**ETAIENT ABSENTES SANS POUVOIR :**

Mme COUDIERE Brigitte et Mme AUGUSTIN Chantal.

M. Gabriel FAURIE est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITE

- SEANCE DU 18 MARS 2009 -

**OBJET : ZAC « QUARTIER DES FOLIES : APPROBATION DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121.21,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 311-6,

**VU** le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 26 septembre 1997, modifié le 28 septembre 2000, le 06 avril 2006, et mis en révision le 23 novembre 2006,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2007 confiant la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC dite « Quartier FOLIES », à la société NEXITY FONCIER CONSEIL,

**VU** le traité de concession signé le 11 mars 2008 avec la société NEXITY FONCIER CONSEIL, en vue de l'aménagement de la ZAC dite « QUARTIER des FOLIES », et son annexe le Cahier des Charges de cession des terrains,

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer des recommandations techniques, urbanistiques et architecturales afin de répondre aux principes de développement durable, ainsi qu'aux exigences d'optimisation des énergies renouvelables, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Quartier des Folies, et pour la durée de la réalisation de la zone,

**CONSIDERANT** le Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères élaboré par Monsieur Alain AUBERT, Architecte de l'opération de la ZAC dite « Quartier des FOLIES »,

L'exposé de Madame le Maire entendu,

**APRES EN AVOIR DELIBERE PAR UN VOTE À MAIN LEVEE  
A LA MAJORITE**

(6 votes contre : M. SANTIN, M. LECLERC, M. CHAPELLE, Mme VELHO, Melle HUBERT, M. KERVAZO)

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** le Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères tel que présenté, applicable à la ZAC dite « Quartier des Folies ».

**ARTICLE 2 :** **DIT** que le Cahier des Prescriptions architecturales et paysagères sera annexé au Cahier des Charges de cession des terrains joint au traité de concession de la ZAC dite « Quartier des Folies » et opposable lors de chaque cession de terrain.

Délib n°26 (suite)

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes relatifs à la présente décision.

**ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance, le 18 Mars 2009.

Certifié exécutoire le :  
(Date de dépôt en Sous-Préfecture de Palaiseau)

Date de publication :



Madame la Maire  
Conseillère Générale

Monique COGUELAT

